

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANTILLY

220094

Rendu exécutoire
le

Modification n°1

ANNEXE 2a - TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Date d'origine :

Juin
2025

Annexe

2a

PLU approuvé le 31 mars 2017 - Études initiales réalisées par vea - Urbanisme & Architecture

MODIFICATION N°1 - APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du : 19 Juin 2025

Urbanistes :

Mandataire : AET

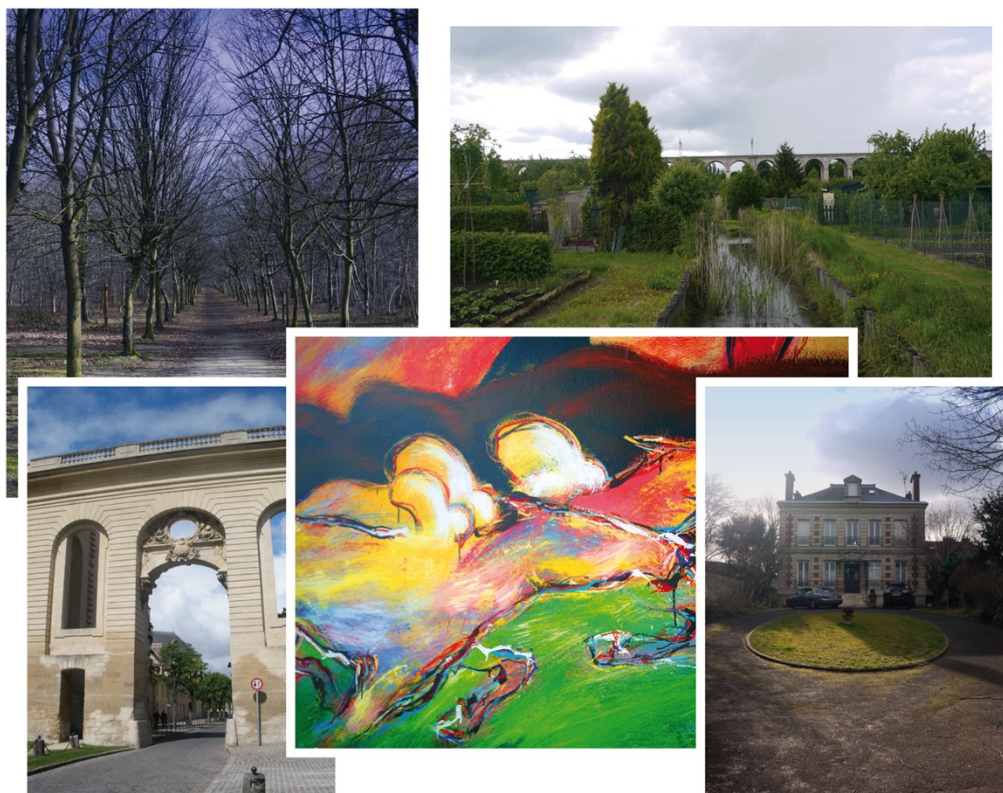
12-14, rue Saint-Germain - 60200 COMPIÈGNE
Téléphone : 03 44 20 28 67
Courriel : aet.geometres@orange.fr

Equipe d'étude :

M. Danse (Géog-Urb) - Agence d'Urbanisme ARVAL

Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Département de l'Oise
Commune de Chantilly
PLAN LOCAL D'URBANISME



Annexe 2 : Servitudes d'utilité publique

Annexe
2

PLU		Révision	
Approuvé le	01-04-2005	Prescrite le	27-09-2013
Révisé le	29-06-2012	Arrêtée le	23-06-2016
Modifié le	11-05-2007	Approuvée le	31-03-2017
Modifié le	25-06-2010		

2a Tableau des servitudes d'utilité publique

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de Protection des Monuments Historiques classés	Parc du domaine de Chantilly (ensemble des statues, bancs et vases) et Domaine de Chantilly	arrêté du 30 décembre 1988	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC1
	Pavillon de Manse	arrêté du 9 mai 1989		
	Église Notre-Dame de l'Assomption	arrêté du 30 septembre 1965		
	Château de la Reine Blanche (Coye-la-Forêt)	arrêté du 9 mai 1989		
	Four de la Grange (Orry-la-Ville)	arrêté du 18 avril 1914		
Servitude de Protection des Monuments Historiques inscrit	Hippodrome (grande tribune publique, tribune du Comité et bâtiment de pesage) Ancien Hôtel	arrêté du 27 octobre 1995	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC1
	Spoelberch de Lovenjoul	arrêté du 30 mars 1989		
	Table du Roi, dit Poteau de la Table	arrêté du 28 avril 1970		
	La Faisanderie	arrêté du 5 novembre 1975		
	Château Domaine des Fontaines (Gouvieux)	arrêté du 9 août 1999		

Périmètre du site classé du Domaine de Chantilly	Domaine de Chantilly	arrêté 28/12/60)	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC2
Périmètre du site inscrit de la Vallée de la Nonette	Vallée de la Nonette	Arrêté du 6 février 1970	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC2
Servitude de canalisation de Gaz	Canalisation de gaz haute pression	Arrêté du 12 février 2018	GRTgaz – REGION VAL DE SEINE – DPRT – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLERS CEDEX	I3
Zone de dégagement du réseau radioélectrique (ligne hertzienne)	Liaison hertzienne de Paris-Creil, tronçon Mortefontaine-Creil	Décret du 05/05/76		PT2
Emprises relatives au chemin de fer	Servitudes de voirie ; mode d'exploitation des mines, carrières et sablières, servitudes spéciales pour les constructions, les excavations et les dépôts de matières inflammables ou non, servitudes de débroussaillage, servitude de visibilité concernant les voies publiques et les			T1

	croisements à niveau, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local.			
--	---	--	--	--

Annexe 2b : Cf. Plan de servitudes et d'utilité publique